

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 11

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaines Départementaux - Elaboration d'un schéma d'accueil adapté aux potentialités des domaines départementaux

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
1 64 85**

PRESENTATION

Depuis le début des années 1960 et les premières acquisitions foncières, le Département des Bouches-du-Rhône est devenu le premier département propriétaire d'espaces naturels sensibles de France. Ces propriétés sont situées dans quelques-uns des sites les plus emblématiques du département, de la Camargue aux Calanques en passant par les Alpilles, les massifs de Concors-Sainte-Victoire et la Sainte-Baume. Ces domaines sont non seulement d'une grande diversité paysagère mais représentent également un ensemble majeur et diversifié des espaces méditerranéens de la France.

En 2014, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles. Le diagnostic du schéma a fait valoir que certains Domaines pouvaient présenter des signes de sur-fréquentation sans qu'elle soit réellement mesurée à ce jour. De plus, à la suite de la création du label de « Parc départemental » en 2007-2008, le Département a permis la mise en place d'un accueil sur les sites qui présentaient de fortes potentialités et des carences (Parcs départementaux de l'Arbois, de Pichauris notamment). Toutefois, la mise en œuvre de la politique des parcs départementaux a renforcé la disparité des niveaux d'équipements et des aménagements d'accueil du public entre les sites labellisés et les autres plus confidentiels.

L'ouverture des Espaces Naturels Sensibles au public est une obligation réglementaire et le Département veut en faire un des atouts de sa politique sociale (notamment pour le public handicapés). Garant de la qualité environnementale des sites qu'il acquiert, le Département doit veiller à limiter la sur-fréquentation constatée en mettant en valeur les atouts des sites plus confidentiels et mettre en place une offre d'accueil adaptée et de qualité.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à proposer de confier à la SPL TERRA 13 la **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour adapter l'offre d'accueil du public aux potentialités des espaces naturels sensibles des Bouches-du-Rhône** et ce, dans le respect des conditions générales d'interventions de la Société pour ses actionnaires.

CONTENU DE LA MISSION

La mission permettra de disposer :

- D'une analyse des potentialités de chaque site pour en souligner l'attractivité (environnementale, patrimoniale, sports pleine nature, agriculture,...) ;
- D'un Plan d'amélioration de l'offre d'accueil de tous les publics, chiffré et hiérarchisé, avec une mise en perspective « réseau des Domaines départementaux » ;
- D'un livret spécifique pour les mesures d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées sur les Domaines départementaux.

Le Conseil Départemental souhaite pour cela, et au travers d'un diagnostic de chaque site :

- Qualifier et quantifier l'offre d'ouverture au public en regard de la vulnérabilité et des potentialités des sites ;
- Homogénéiser l'offre départementale d'accueil sur les Domaines tout en conservant la spécificité de chaque domaine ;
- Effectuer une programmation pluriannuelle des aménagements en conséquence.

Afin de réaliser le diagnostic nécessaire à l'identification de l'ensemble de l'offre actuelle d'accueil du public sur les domaines départementaux, mais également de proposer des opérations d'amélioration et rééquilibrage de cette offre, la mission est prévue en deux phases :

Phase 1 :

Inventaire et analyse de l'offre actuelle en termes de signalétiques, d'aménagements, de parkings, de sentiers de découvertes, d'offres sportives, Identification des enjeux, des zones d'attractivités et des potentialités des sites.

Phase 2 :

Proposition et suggestions d'aménagements (y compris pour accès handicapés), estimation de leurs coûts, hiérarchisation de leur déploiement.

PROJET DE CONVENTION AVEC LA S.P.L TERRA 13

Il est rappelé que le Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat Mixte de l'Arbois ont créé un outil opérationnel intégré : la Société Publique Locale « TERRA 13 » qui travaille exclusivement pour ses collectivités actionnaires.

A cet effet, la Société est compétente pour intervenir en qualité d'assistant auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, selon les termes de la convention ci-après, dans le respect des conditions générales d'intervention pour ses actionnaires.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône exerce sur la SPL « TERRA 13 » un contrôle analogue à celui mis en place pour ses propres services, et notamment :

- En matière d'orientation stratégique ;
- En matière de gouvernance ;
- En matière d'activité opérationnelle.

En effet, le Département des Bouches-du-Rhône étant le principal actionnaire de la SPL, cette société réalise la totalité de ses activités pour le compte de ses collectivités actionnaires. La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour adapter l'offre d'accueil du public aux potentialités des espaces naturels sensibles des Bouches-du-Rhône est un marché qui peut être attribué directement à la SPL TERRA 13, sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 17 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le projet de convention figurant en annexe du présent rapport précise :

- La mission confiée à TERRA 13.
- Le calendrier prévisionnel de la mission.
- L'enveloppe financière de la mission.

Il détaille en outre, les modalités du contrôle effectif, réel et permanent, tant administratif que technique et tant financier que comptable, que le Département met en place de manière analogue à celui exercé sur ses propres services.

Ce contrôle efficient sera notamment assuré par un Comité Technique mis en place à cet effet et composé de membres permanents représentant les actionnaires de la S.P.L. L'article 3 du règlement intérieur de la S.P.L. TERRA 13 précise le fonctionnement et les attributions de ce Comité.

INCIDENCE FINANCIERE

Pour l'exercice des missions qui lui seront confiées, la rémunération de la Société est fixée à cent mille huit cents euros hors taxes (100 800,00 € HT), soit cent vingt mille neuf cent soixante euros toutes taxes comprises (120 960,00 € TTC, TVA de 20,0%) et sera facturée au fur et à mesure de l'avancement de la mission conformément à l'annexe technique.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, sur l'imputation 20 – 738 – 2031 – 10187.

PROPOSITIONS

Compte-tenu des éléments précités, je vous propose donc, afin d'assister le Département pour l'adaptation de l'offre d'accueil du public aux potentialités des espaces naturels sensibles des Bouches-du-Rhône :

- de prendre acte des éléments contenus dans le rapport ;
- d'approuver les termes de la convention jointe au présent rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de mandat avec la SPL TERRA 13 dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour adapter l'offre d'accueil du public aux potentialités des espaces naturels sensibles des Bouches-du-Rhône et tous les actes afférents à cette convention .

La signature de la convention par la Présidente ou son représentant interviendra dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Départemental au Président pour la passation des marchés publics du département (délibération n° 9 du 16 avril 2015 adoptée en vertu de l'article L.3221-11 du CGCT).

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL